d'œuvre qui sont utilisés dans la construction résidentielle et non résidentielle. Ils sont présentés au tableau 21.22 pour les années 1966-75 (base 1971); les indices de la construction résidentielle figurent de façon plus détaillée au tableau 21.23. Les indices portent sur les entrées totales de matériaux et de main-d'œuvre dans cinq régions du Canada, et sur celles de métiers particuliers de la construction résidentielle.

Étant donné que, dans ces indices, les prix des matériaux de construction reflètent les mouvements des prix à l'achat, ils comprennent les variations des taxes de vente. Les données sur les taux de salaire, à partir de 1971, proviennent essentiellement d'enquêtes effectuées par l'Association canadienne de la construction sur les métiers de la construction dans divers centres; ce sont des taux de base qui correspondent aux échelles établies par les syndicats ou prévues dans les conventions collectives. Les indices combinés des matériaux et des salaires ne traduisent pas nécessairement les variations des prix de la production de ce secteur, vu qu'ils ne tiennent pas compte des fluctuations des marges bénéficiaires ou de la productivité, mais qu'au contraire ils se limitent aux prix des entrées.

Indices des prix des logements neufs. Ces indices du type Laspeyres et pondérés par rapport à la base sont relatifs aux prix de vente des constructeurs et mesurent les variations «pures» du prix du travail exécuté et du terrain dans le cas de la construction résidentielle neuve. Les prix de vente convenus dans les contrats d'achat entre constructeurs et acheteurs sont déclarés chaque mois. L'échantillon utilisé comprend les grandes entreprises qui construisent 100 logements ou plus par an (ou moins s'il peut être établi dans le temps un relevé des prix de modèles comparables). Les prix comprennent la charpente du logement, le terrain et les services s'ils ne sont pas fournis séparément par la municipalité, mais excluent les frais juridiques, l'impôt provincial sur le transfert de biens fonciers et les autres frais du même genre que doit assumer l'acheteur pour l'acquisition de la propriété. Les prix concernent les maisons individuelles, sauf à Toronto et à Ottawa où ils visent les maisons individuelles, les maisons jumelées et les maisons en rangée d'un ensemble en copropriété.

L'indice est établi suivant une formule de pondération fixe. Les coefficients de pondération reflètent l'importance relative de chaque modèle dans la production totale d'une entreprise et l'importance relative de chaque société dans le marché des maisons unifamiliales. Les nouvelles entreprises ajoutées à l'échantillon reçoivent un coefficient de pondération traduisant leur importance au moment de leur entrée. Des variations qualitatives ne sont pas prises en compte dans l'indice, notamment les substitutions de modèles, les changements dans la taille et l'emplacement des lotissements, les plans et les techniques de construction, et certaines particularités comme l'installation d'appareils ménagers. Lorsqu'on ne dispose pas de données sur les coûts réels on suppose que les variations qualitatives sont proportionnelles aux différences dans les prix de vente à un instant donné. Les indices pour les périodes observées figurent au tableau 21.24. Il existe également des indices pour six autres villes, calculés à partir de janvier 1975.

Indices des prix de la construction routière. Ces indices représentent les prix payés par les administrations provinciales aux termes des contrats accordés pour la construction de routes. Il s'agit d'indices pondérés par rapport à la base qui indiquent les conséquences des fluctuations des prix sur le coût de certains contrats d'environ \$50,000 ou plus accordés par les autorités provinciales pour la construction de nouvelles routes. Le tableau 21.39 donne les indices pour la période de 1956 à 1975.

Les prix que représente cet indice correspondent à des unités de travail réalisé, par exemple à l'excavation d'une verge cube (0.76 m³) de terre ou à la mise en place d'une tonne (0.907 t) de bitume chaud sur une route. Sont également pris en compte les prix de certains matériaux tels que les tuyaux de drainage, qui sont habituellement fournis à l'entrepreneur par le ministère de la